Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 007-210702759-20261022-DB2026_53-AR

ARDÈCHE
LARGENTIERE
COMMUNE
de
ST MELANY

N° de la délibération
2026-53

Membres en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet :
FICHES CRTE – Contrat pour la réussite de la Transition Écologique

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois d'octobre, à 16 heures 30, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier PIOLAT.

Étaient présents :
Lorraine CHENOT, Fanny WALDSCHMIDT, Clara CHAPELLE, Ilse VAES, Monique GELLY, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Philippe APRUZZESE, Pierre CHALANDON

Représentés : Marc MINETTO donne pouvoir à Monique GELLY, et Clara CHAPELLE donne pouvoir à Fanny WALDSCHMIDT,
Absent :
Excusé :

A été désigné secrétaire : M. Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

La sous-préfecture de Largentière et la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie souhaite poursuivre les travaux déjà conduits dans le cadre du Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

Ceci afin de permettre d'une part, de disposer d'une vision partagée des projets portés par les communes et l'intercommunalité pour les cinq prochaines années, en précisant leur calendrier prévisionnel, leur niveau de maturité et leurs besoins d'accompagnement.
Et d'autre part, d'offrir aux services de l'État l'occasion d'apporter, dès les premières phases de conception, un premier regard sur l'inscription de ces projets dans les priorités nationales et territoriales ainsi que sur les dispositifs d'ingénierie, de conseil ou de financement susceptibles d'être mobilisés.
Les communes sont donc invitées, dans ce cadre, à identifier les projets envisagés au cours des cinq prochaines années, qui paraissent contribuer aux ambitions partagées du projet de territoire de l'intercommunalité.
Ces projets, sous forme de fiches CRTE , doivent être transmis à l'intercommunalité.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 007-210702759-20261022-DB2026_53-AR

Le maire propose les projets suivant :

- **Transformation des bâtiments communaux, cure, salle polyvalente, logement**

- **Amélioration du réseau AEP, la révision du schéma directeur, l'installation d'un système de traitement contre l'arsenic sur un réseau, de l'interconnexion de réseaux, d'une réserve de sécurité pour le village,**

- **La création d'une réserve incendie pour le Charnier**

L'adoption de ces projets permettra au maire d'effectuer les demandes de subventions aux organismes de financement, de l'État, la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau.

Après avoir délibérer, le conseil municipal **DÉCIDE**, À l'unanimité de valider les fiche CRTE proposées par le maire.

Le conseil municipal **AUTORISE** le maire à transmettre les fiches CRTE à la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie et à entreprendre toutes les démarches nécessaires aux demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire Didier PIOLAT

